

CAHIER DES CHARGES

**ASSISTANCE REGIE TECHNIQUE
COMMISSARIAT GENERAL DU MONDIAL DES METIERS
ET ACCUEIL GROUPES**

Du jeudi 3 au dimanche 6 février 2022

I - Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée à l'initiative de la Région dans le cadre des nouvelles compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation. Présidée par **Sophie CRUZ – Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes**, elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes : la Région, le Rectorat de la région académique, la DRAAF, la DREETS, Via Compétences, la Fédération régionale des Ecoles de production, la Fédération régionale des MFR, la CCIR, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université de Lyon, des collectivités territoriales, etc.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a également intégré les missions et les équipes de deux associations préexistantes : l'ex Espace Info Jeunes de Clermont-Ferrand (ancien CRIJ Auvergne) et l'ex AROM (Mondial des Métiers).

Au cœur de l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, il y a la volonté de favoriser la découverte des métiers et de transmettre une information de qualité sur les formations, les secteurs d'activité et les débouchés professionnels dans notre région. Cette priorité se décline de manière cohérente dans les missions principales de l'association :

- organiser et financer des manifestations sur l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie telles que le Mondial des Métiers, rendez-vous annuel pour s'informer sur les métiers et construire son projet professionnel ;
- valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- produire et diffuser de la documentation à portée régionale sur l'orientation scolaire et professionnelle, les métiers et les formations, notamment par transfert d'une partie des compétences de l'Onisep ;
- mettre en œuvre des actions favorisant l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, telles que le [bus de l'orientation](#), l'information/accompagnement du public en présentiel sur le site de Clermont (ou en distanciel), le dispositif [Auverboost](#) (accompagnement des 18-30 ans à la création, reprise ou développement d'activité).

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a des locaux à Lyon et à Clermont-Ferrand

II - Le concept du Mondial des Métiers Auvergne-Rhône-Alpes

Le Mondial des Métiers est un salon grand public d'intérêt général, dont l'objectif est d'informer les visiteurs sur les métiers et les formations de leur région. La spécificité du salon est de présenter des démonstrations de métiers professionnelles interactives réalisées par des jeunes en formation avec les branches professionnelles, les organismes de formation, les entreprises, les consulaires...

Le salon rassemble depuis plus de 20 ans plus de 100 000 visiteurs chaque année et compte environ 400 structures exposantes sur 90 à 100 stands collaboratifs. Le visitorat se compose majoritairement de groupes scolaires ou demandeurs d'emploi le jeudi et le vendredi et de familles le week-end. Plus de 70% des visiteurs ont moins de 25 ans. Près de 400 conférences, animations, ateliers et débats sont organisés chaque année.

III - Configuration de l'événement

Le salon est organisé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à Eurexpo (Chassieu) dans les halls 4.1, 4.2, le passage 34 et la galerie 6.

Période de Montage	Du dimanche 30 janvier à midi au mercredi 2 février 2022
Manifestation	Jeudi 3 février au dimanche 6 février 2022
Période de Démontage	Lundi 7 février 2022

L'exposition est ouverte de 9h00 à 17h00 le jeudi et le vendredi et de 9h00 à 18h00 le samedi et dimanche.

Surface de 27 000 m2 bruts.

L'exposition accueille de nombreuses machines et véhicules, stands modulaires et espaces construits.

Sa spécificité est le montage et démontage d'espaces de démonstrations de métiers conçus en collaboration avec les établissements de formation (jeunes et formateurs), les branches professionnelles, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et avec le soutien du Conseil régional.

IV Assistance à la régie générale au Mondial des Métiers 2022

2 personnes, dont :

- 1 régisseur principal 7,5 jours du dimanche 30/01/2022 à midi au lundi 07/02/2022
- 1 assistant régisseur 6 jours du mardi 01/02/2022 au dimanche 06/02/2022
-

A. En amont

Une des personnes de l'équipe du titulaire du marché devra être présente aux réunions préparatoires, deux ou trois, à Eurexpo.

B. Au montage

L'assistance inclut l'interface technique avec les exposants : prise en charge de l'ensemble de leurs demandes techniques et logistiques en rapport avec le régisseur et le parc des expositions.

Elle inclut également la relation permanente avec les prestataires techniques du salon pour une réactivité maximale quant aux modifications éventuelles des aménagements des stands et gestion de la mise en place des démonstrations de métiers.

L'ensemble des missions sera exécuté en lien étroit avec l'équipe d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Les interlocutrices seront :

- Margot LE POGAM - Chargée de projets événementiels

04.80.92.00.59 / 06.77.09.00.34 - margot.lepogam@auvergnerrhonealpes-orientation.fr

et

- Capucine BATTOUE - Assistante événementielle

07.57.00.79.88 / 04.80.92.00.52 - capucine.battoue@auvergnerrhonealpes-orientation.fr

C. Pendant l'ouverture au public (4 jours)

La mission induit une présence obligatoire pendant toute la durée d'exploitation. Le régisseur devra centraliser toutes les interrogations techniques et fonctionnelles des exposants et devra y répondre en lien direct avec le parc des expositions et l'ensemble des prestataires d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Sont inclus également le suivi et l'appui à l'organisation des manifestations diverses (inauguration, conférences, pot des exposants, visites officielles diverses, repas des délégations, etc.)

La gestion des imprévus divers.

Pendant la période d'exploitation, le régisseur adjoint devra être en capacité de coordonner le dispositif de sécurité mis en place par Eurexpo. Après briefing par le responsable de la sûreté du parc, le régisseur adjoint devra s'assurer de la bonne réalisation de la prestation conclue entre Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les équipes d'Eurexpo : nombre, fonction et positionnement des agents tel que le dispositif le prévoit. Le régisseur adjoint devra également être en lien permanent avec les agents sur le terrain et être en capacité de réagir en cas de nécessité.

Un rapport régulier, factuel et exhaustif des missions gérées par le régisseur et le régisseur adjoint est attendu par l'organisateur.

D. Démontage

La prestation se termine à la restitution des halls d'Eurexpo entièrement vides, comme l'organisateur l'aura prévu avec ses exposants. Le régisseur devra être présent, pour le compte de l'organisateur, à l'état des lieux fait par le hall d'exposition.

V Accueil groupe visiteurs

- Pendant l'ouverture au public, accueil des bus de transport des groupes :
 - 3 personnes devront être positionnés le jeudi et le vendredi
 - 1 le samedi.
- Cet accueil spécifique se fera en partenariat entre le Régisseur et le titulaire du marché de transport des groupes.

V Conditions générales d'intervention

1. Critères d'attribution du marché

- Présentation de la société et de ses principales réalisations, y compris à Eurexpo – 70 pts
- Devis détaillé par poste – 30 pts

2. Litige

Les parties s'efforceront de régler entre elles, de bonne foi et à l'amiable, tout litige qui surviendrait dans l'interprétation et/ou l'exécution du présent marché et de ses suites. Tout litige qui ne pourra être résolu amiablement sera porté devant les tribunaux compétents de Lyon, lieu d'exécution de la prestation.

3. Durée du contrat

Sous réserve de dispositions contraires où l'organisateur Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devrait modifier substantiellement le présent cahier des charges, le présent marché est conclu jusqu'au 30 juin 2022. Le régisseur et aide-régisseur pourront être sollicités par l'organisateur si besoin d'informations complémentaires sur la prestation réalisée, post-événement.

En cas de défaillance de l'entreprise titulaire du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire réaliser les prestations aux frais et risques du titulaire défaillant. En outre, le marché de ce dernier pourra être résilié à tout moment, sans qu'il puisse prétendre à des indemnités. La décision de résiliation ne peut intervenir qu'après que le titulaire ait été informé de la décision envisagée par lettre recommandée avec accusé de réception et invité à présenter des observations dans un délai de 5 jours ouvrés. Sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur, la résiliation prend effet à la date fixée dans la décision.

4. Modalités financières

Par dérogation aux conditions générales d'achat d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation figurant dans le cahier des charges valant acte d'engagement, le paiement interviendra à l'issue de deux périodes :

- Un premier paiement à hauteur de 80 % dès la fin du Mondial des Métiers ;
- Le solde au 30 juin 2022, pour permettre au prestataire de réaliser les différentes prestations dont il a la charge à l'issue de l'événement.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
1 rue Jacqueline et Roland de Pury – 69 002 Lyon

Margot Le Pogam - 04 80 92 00 59

Merci de nous communiquer votre offre aux deux adresses mails suivantes :

margot.lepogam@auvergnerhonealpes-orientation.fr

achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr